Journal officiel de l'Union européenne

C/2024/3551

12.6.2024

FR
Série C

Résumé des décisions de la Commission européenne relatives aux autorisations de mise sur le marché en vue de l'utilisation et/ou aux autorisations d'utilisation de substances énumérées à l'annexe XIV du règlement (CE) nº 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

[Publié en application de l'article 64, paragraphe 9, du règlement (CE) nº 1907/2006 ([1])]

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(C/2024/3551)

Décision d'octroi d'une autorisation

Référence de la décision ([1])	Date de la décision	Nom de la substance	Titulaire de l'autorisation	Numéro de l'autorisation	Utilisation autorisée	Date d'expiration de la période de révision	Décision abrogée	Motifs de la décision
C(2024) 3662	5 juin 2024	Bis(2-méthoxyéthyl) éther (Nº CE 203-924-4 Nº CAS 111-96-6)	PMC ISOCHEM, 32 rue Lavoisier, 91710 Vert Le Petit, France	REACH/24/19/0/-R1	En tant que solvant de procédé pendant une étape de la fabrication de l'ingrédient pharmaceutique actif ternidazole, utilisé dans un médicament antiprotozoaire	31 décembre 2033	C(2019) 5096	Conformément à l'article 60, paragraphe 4, du règlement (CE) nº 1907/2006, les avantages socio-économiques l'emportent sur les risques qu'entraîne l'utilisation de la substance pour la santé humaine et pour l'environnement et il n'existe pas de substances ou de technologies de remplacement appropriées.

([1]) La décision est disponible sur le site web de la Commission européenne à l'adresse suivante: Authorisation (europa.eu).

([1]) JO L 396 du 30.12.2006, p. 1.

ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2024/3551/oj